

Décrets et arrêtés

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA
MIGRATION ET DES
TUNISIENS A L'ETRANGER**

Décret n° 2024-205 du 23 avril 2024, portant ratification d'un accord entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République de l'Arménie sur la suppression de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984, fixant les attributions du ministère des affaires étrangères, notamment son article 6,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-112 du 7 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'accord entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République de l'Arménie sur la suppression de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié l'accord, signé à Tunis le 5 décembre 2023, entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République de l'Arménie sur la suppression de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, annexé au présent décret.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 avril 2024.

Le Président de la République
Kaïs Saïed